

Le patrimoine immatériel, pour la vitalité culturelle locale

VERS UNE ACTION
MUNICIPALE PROFITABLE



Table des matières

- 02 **Qu'est-ce que le patrimoine immatériel?**
- 05 Les arts de tradition orale
- 06 L'artisanat et les savoir-faire traditionnels
- 07 Coutumes, connaissances et mode de vie

- 08 **Comment soutenir les acteurs du patrimoine immatériel?**
- 10 Inventaire et documentation
- 12 Ententes de développement culturel
- 12 Politiques culturelles ou politiques du patrimoine
- 13 Statut légal : l'identification

- 14 **Organisations membres du Conseil québécois du patrimoine vivant**

- 16 **Pour en savoir plus**

Document préparé par
le Conseil québécois du patrimoine vivant
et le ministère de la Culture et des Communications du Québec

Photos de couverture :
Guillaume Morin (violoneux de dos au festival Chants de vieilles);
Simon Paradis (le groupe Les Tireux d'Roche en spectacle);
Martin Fiset (visite de l'économusée Le Fumoir d'antan);
Marie-Claude Simard (Paulusie Novalinga du Centre de formation du
Nunavik en survie arctique fait la démonstration de la construction d'un igloo).

Les organisations suivantes méritent des
remerciements pour leurs conseils lors de
la préparation du présent document :

Les Arts et la Ville
INRS - Culture et société
MRC de Charlevoix
Maison de la culture de Sainte-Anne-des-Monts
Institut Tshakapesh
Ville de Québec
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

ISBN : 978-2-922180-24-4
Dépôt légal – 2^e trimestre 2018
© CQPV/MCC



Le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV) est l'organisme de regroupement national reconnu et soutenu par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour son action dans le secteur du patrimoine immatériel. Il compte plus de 90 organismes membres provenant des quatre coins du Québec. Le CQPV est également accrédité par l'UNESCO pour assurer des fonctions consultatives auprès du Comité intergouvernemental dans le cadre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003.

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur le patrimoine culturel* en 2012, le patrimoine immatériel est officiellement reconnu comme une composante à part entière du patrimoine culturel du Québec. Le MCC encourage ses partenaires municipaux¹ à favoriser la vitalité et le rayonnement des différents éléments de ce patrimoine, notamment en soutenant la réalisation de projets qui contribuent à leur essor.

Dans ce document d'orientation, le MCC et le CQPV clarifient le concept de patrimoine immatériel et donnent des exemples d'actions concrètes pour soutenir les éléments qui le composent. Quelques lignes directrices sont proposées afin que les efforts consentis au développement des pratiques traditionnelles soient les plus profitables possibles.

Rassemblement pour identifier et extraire des loupes de bouleau (« chasse aux cups ») dans le contexte du projet *Pour la suite du geste... rassemblons-nous!* de la MRC de D'Autray, en collaboration avec Philippe Jetté. Cette activité fait partie d'une série d'actions liées au patrimoine immatériel sur ce territoire.
Photo : Guy Charpentier

1. Les 11 nations autochtones du Québec ont signifié vouloir assurer l'affirmation et la reconnaissance de leur culture. Dans le respect de cette volonté, le Conseil québécois du patrimoine vivant et le ministère de la Culture et des Communications souhaitent les accompagner dans leurs efforts d'identification, de documentation, de diffusion, de transmission, de promotion et de mise en valeur des éléments de leur patrimoine immatériel. Bien que les communautés autochtones et les villages nordiques ne soient pas administrés de la même manière que les municipalités et les municipalités régionales de comté, les orientations de ce document sont valables pour les conseils de bande et les autorités administratives inuites.



Qu'est-ce que le patrimoine immatériel?

Le patrimoine immatériel est une expression désormais consacrée pour désigner un ensemble de pratiques culturelles transmises de génération en génération. Ce sont des traditions qui se manifestent, s'observent, se produisent et se vivent au présent. Cette existence contemporaine explique pourquoi le patrimoine immatériel est aussi appelé patrimoine vivant.

Le patrimoine immatériel a été défini à partir des notions de folklore, d'arts et traditions populaires et de traditions orales. Il comprend des éléments d'une grande diversité allant du jeu d'accordéon diatonique à celui des violoneux, des coutumes du temps des sucres à la ferronnerie, en passant par l'artisanat textile ou la connaissance des vertus médicinales de plantes indigènes. Il couvre un large éventail de savoir-faire traditionnels qui relèvent de secteurs d'intervention tout aussi diversifiés : arts, métiers d'art, construction, agroalimentaire, santé, sports, loisirs. Leur dénominateur commun est d'avoir été transmis à travers le temps, principalement par oralité, observation et imitation, le plus souvent hors des institutions d'enseignement ou des ordres professionnels établis.

L'idée derrière la création de ce concept est de favoriser le développement des diverses activités qui le constituent.

Marie-Desneiges Hamel au Carrefour mondial de l'accordéon de Montmagny. Photo : Julien Simard



Le patrimoine immatériel est un concept établi pour reconnaître une autre forme de patrimoine culturel que les immeubles, les sites et les objets à conserver. Il concerne avant tout les personnes et leurs traditions vivantes, ainsi que des contenus culturels collectifs comme des chansons traditionnelles.



Les éléments du patrimoine immatériel s'inscrivent dans une dynamique de continuité. Comme ils sont vivants, ils sont adaptés à leur temps et à leur environnement.



Atelier de transmission à Mandeville.
Photo : Guy Charpentier – MRC de D'Autray

La *Loi sur le patrimoine culturel* définit le patrimoine immatériel comme « les savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques et les représentations transmis de génération en génération et recréés en permanence, en conjonction, le cas échéant, avec les objets et les espaces culturels qui leur sont associés, qu'une communauté ou un groupe reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public ».



Le patrimoine immatériel constitue une réponse aux possibilités croissantes d'uniformisation des cultures du monde.

Les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) ne font pas nécessairement référence au vocable « patrimoine immatériel » lorsqu'elles soutiennent des pratiques culturelles de ce type. L'important, c'est qu'elles contribuent à leur vitalité dans les lieux culturels, sur la scène, dans les écoles, sur le Web ou ailleurs.

Faire la distinction

Il importe de distinguer le secteur du patrimoine immatériel (pratiques actuelles) de celui des personnages, événements ou lieux historiques (faits du passé). Ainsi, les activités de reconstitution, d'interprétation ou d'animation historiques relèvent généralement de la commémoration et sont souvent liées au patrimoine bâti. De même, une initiative qui comprend une démarche d'enquête orale ne signifie pas nécessairement qu'il s'agit d'un projet en patrimoine immatériel. Par exemple, une municipalité qui entreprend la collecte de témoignages oraux sur des pratiques révolues, des souvenirs ou des lieux emblématiques (mémoire) documente un personnage, un événement ou un lieu historique, et non pas un élément du patrimoine immatériel (tradition vivante).

Les différentes activités culturelles transmises de génération en génération contribuent au développement social et économique d'un milieu, c'est pour cette raison que le patrimoine immatériel est intégré dans plusieurs politiques et programmes publics. S'inscrire dans cette vision, c'est prendre part à un vaste mouvement international pour un monde riche de ses spécificités.



Le patrimoine immatériel englobe des façons durables et souvent alternatives d'exprimer ses talents artistiques, de s'amuser, de produire des objets utilitaires, de se vêtir, de se loger, de se nourrir, de se soigner ou de se transporter.

Le patrimoine immatériel peut notamment favoriser :

- ➔ une offre culturelle bonifiée;
- ➔ la participation citoyenne, entre autres celle des jeunes, et la tenue d'activités à caractère intergénérationnel;
- ➔ les retombées économiques locales;
- ➔ la création d'une signature pour la municipalité;
- ➔ la reconnaissance de porteurs de tradition exemplaires;
- ➔ l'apprentissage et la perpétuation de techniques artisanales et de métiers anciens;
- ➔ la hausse des ventes d'un produit de spécialité locale;
- ➔ l'attractivité, tant pour les touristes que pour de nouveaux résidents;
- ➔ le sentiment d'appartenance et de fierté.



Veillée de danse organisée par le Centre de valorisation du patrimoine vivant lors des 2^e États généraux du patrimoine immatériel au Québec. Photo : Emmanuelle Roberge



Marché textile au festival Twist. Photo : Sébastien Lavallée



Le patrimoine vivant à l'UNESCO

Depuis 2003, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO donne une forte impulsion aux diverses traditions culturelles à travers le monde. Elle préconise une approche participative et vise à renforcer les moyens de transmission au sein des groupes et des communautés concernés. Elle comprend entre autres d'importantes directives sur le développement durable, douze principes éthiques et une série d'indicateurs de résultats. À ce jour, le Canada n'a pas ratifié cet instrument multilatéral, mais le Québec a incorporé dans la *Loi sur le patrimoine culturel* certaines dispositions qui en sont fortement inspirées.

Atelier de vannerie au Centre du patrimoine vivant de Lanaudière. Photo : Véronique Massé

Les arts de tradition orale

Jouer de la musique traditionnelle ou folklorique, chanter des chansons à répondre ou à bercer, danser des sets carrés ou des quadrilles, raconter des contes anciens et des légendes : tout cela fait partie du riche patrimoine immatériel du Québec.



La gigueuse Laurie Bourgeois de l'Ensemble traditionnel La Foulée lors d'un événement organisé par La R'voyure. Photo : Alexis St-Pierre



Les chanteuses de gorge Taqralik Partridge et Evie Mark avec Kent Nagano de l'Orchestre symphonique de Montréal. Photo : Robert Fréchette - Institut culturel Avataq



Le chanteur Jean-Paul Guimond. Photo : Emmanuelle Roberge



Le conteur Simon Gauthier en tournée en Belgique. Photo : John Sellekaers

L'artisanat et les savoir-faire traditionnels

Utiliser des techniques transmises de génération en génération pour travailler à la main différentes matières et confectionner des produits de qualité, c'est aussi ça le patrimoine vivant.

Jean-Guy Tremblay, meunier du moulin banal des Éboulements.
Photo : Mardjane Amin –
Héritage canadien du Québec



Tonnellerie artisanale.



Pièces d'artisanat. Site de transmission culturelle inu, Mashteuiatsh.
Photo : Mathieu Dupuis



Filage au rouet par Julie Biron.
Photo : Sébastien Lavallée

Coutumes, connaissances et modes de vie

S'adonner à d'autres activités héritées des ancêtres peut également faire partie du patrimoine immatériel du Québec ou d'une municipalité.



Pêche à l'anguille dans le fleuve Saint-Laurent.
Photo : Judith Douville



Des plantes utiles pour l'herboristerie traditionnelle à la Maison de la culture innue de Ekuanitshit. Photo : Luc Leclerc – Tourisme Autochtone Québec



Mi-carême aux Îles-de-la-Madeleine.
Image : La Fabrique culturelle



Peter Kiatainaq et son attelage de chiens de traîneau devant Kangiqsujuaq. Photo : Robert Fréchette – Institut culturel Avataq

Comment soutenir les acteurs du patrimoine immatériel?

Différentes ressources, dont une aide financière, peuvent être dirigées vers des organismes ou des groupes qui font vivre des traditions façonnées sur le territoire du Québec. Un processus d'appel de projets est souvent retenu pour la distribution d'une telle aide. Une enveloppe particulière pour le soutien des actions culturelles en patrimoine immatériel reste sans doute l'un des meilleurs moyens de faire une différence dans ce secteur d'intervention.



Bourse Avila-LeBlanc de 4 500 \$ pour une initiative exemplaire en patrimoine vivant remise à Jocelyne Landry par la corporation Arrimage et par le maire des Îles-de-la-Madeleine pour le projet « Aborder les côtes » portant sur la construction navale.
Photo : Jean-Michel Duclos



Le violoneux Inti Manzi enseigne à des élèves en musique de la ville de Québec dans le contexte du projet « Du violon à l'oreille » du Conseil québécois du patrimoine vivant, qui comprend également des capsules vidéo pédagogiques (leviolondejos.wiki). Photo : Christine Bricault

Les autorités municipales sont invitées à soutenir en priorité des projets ou des activités régulières qui sont menés en tout ou en partie par les porteurs de tradition (artistes, artisans ou détenteurs de savoirs), par leurs représentants associatifs ou par les médiateurs du patrimoine vivant², car ce sont les personnes les plus directement concernées et les mieux placées pour les réaliser. Parmi ces personnes, plusieurs professionnels offrent des services (comme des prestations scéniques ou de la formation) et des biens (comme des objets artisanaux) qui sont liés au patrimoine immatériel.

Ce dernier trouve sa place dans différents axes d'intervention municipale tels que la production et la diffusion artistiques, y compris dans l'espace numérique, le loisir culturel, les échanges internationaux, les grands événements et la médiation culturelle. Des initiatives touchant le conte ou les arts textiles, par exemple, peuvent très bien être soutenues à même d'autres enveloppes que celles réservées au patrimoine.

Une municipalité ou une MRC peut également mener des actions avec du personnel interne, comme organiser un festival ou prêter ses locaux à des citoyens engagés dans la mise en valeur d'un élément du patrimoine immatériel. Elle peut aussi publiciser des activités grâce à ses canaux de communication.

2. Voir la *Charte des compétences du médiateur du patrimoine vivant* élaborée par Compétence Culture.



Dans un esprit de démocratisation de la culture, les acteurs du patrimoine immatériel devraient bénéficier d'un accès équitable aux ressources publiques.



Festival Lanaudière : Mémoire et Racines. Photo : Guillaume Morin

Une municipalité ou une MRC pourrait, par exemple, vouloir :

- ➔ promouvoir la pratique de la musique traditionnelle, améliorer sa diffusion et lui associer une offre de formation récurrente;
- ➔ accroître la participation citoyenne aux veillées de danse traditionnelle;
- ➔ ouvrir de nouveaux marchés pour le conte;
- ➔ investir dans les talents liés aux métiers artisanaux anciens et accroître leurs débouchés par l'entremise d'organismes à but non lucratif et de petites entreprises du secteur;
- ➔ faire connaître les activités liées aux savoir-faire des Fermières;
- ➔ sensibiliser les clientèles scolaires des environs à l'importance des expressions traditionnelles locales;
- ➔ mettre en œuvre des activités liées aux traditions culinaires ancestrales;
- ➔ accorder une bourse ou un prix à des porteurs de tradition ou à des organismes qui se consacrent au patrimoine vivant;
- ➔ restaurer les immeubles anciens de la ville en faisant appel à des artisans spécialisés;
- ➔ soutenir la tenue d'événements liés aux traditions orales comme des festivals.



Les porteurs de tradition et les associations qui les regroupent doivent jouer le rôle principal dans tous les processus liés au patrimoine immatériel, avec l'aide de leur municipalité.



Les Forges de Montréal lors de la Nuit blanche.
Photo : Jean-Christophe Boureau

Les visiteurs, québécois et étrangers, recherchent souvent les expressions de la culture traditionnelle parce qu'ils apprécient les expériences originales qu'elles peuvent susciter. Le tourisme est encouragé dans sa forme durable et participative, c'est-à-dire lorsque les visiteurs se joignent aux citoyens locaux, par exemple lors d'une veillée de danse.



Des musiciens trad investissent les balcons et font danser les passants. Des indices ont été diffusés sur le Web pour indiquer l'endroit exact de la prestation. Photo : Guillaume Morin

Inventaire et documentation

La *Loi sur le patrimoine culturel* présente la production d'inventaires comme un moyen de contribuer à la connaissance du patrimoine culturel. Mener un inventaire du patrimoine immatériel consiste à identifier, à répertorier et à décrire des pratiques culturelles traditionnelles actives sur un territoire donné.

Cette démarche, qui peut prendre plusieurs formes, permet également de connaître davantage les personnes ou les groupes qui en sont partie prenante ainsi que les possibilités de développement dans leur domaine. Avant de procéder à un tel exercice, il est essentiel d'en déterminer les objectifs :

➔ À quels besoins veut-on répondre en inventoriant des éléments du patrimoine immatériel?

➔ Quelles sont les retombées escomptées pour les porteurs de tradition, pour la municipalité, pour les résidents et pour les visiteurs? Comment les mesurer?

➔ Veut-on diffuser les données recueillies? Dans quelle perspective? Quels sont les moyens de diffusion envisagés? À qui s'adresse-t-on exactement?

Le CQPV peut aider les municipalités et les MRC à répondre à ces questions et les accompagner dans leur démarche. Ses membres sont des ressources utiles en ce sens (voir page 16). Le MCC peut également soutenir ses partenaires municipaux et régionaux dans la production d'un inventaire³.

3. Outre l'aide financière qu'il peut accorder aux municipalités et aux MRC pour ce faire, le MCC leur donne accès au système de gestion du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel du Québec (PIMI), qui permet de documenter le patrimoine culturel. Les données qui y sont consignées sont ensuite diffusées au Répertoire du patrimoine culturel du Québec.



Le repérage de personnes maîtrisant l'art de la vannerie peut, par exemple, amener une municipalité à encourager cette forme d'artisanat en vue de réduire l'utilisation des sacs de plastique.



Il est recommandé de respecter certains standards de qualité dans la production de documents audio-visuels – photos et vidéos – compte tenu de l'importance associée à l'image des personnes qui présentent leur travail ou leur activité.

Procéder à l'inventaire des éléments du patrimoine immatériel est un exercice qui diffère de celui qui consiste à répertorier et à décrire des immeubles ou des objets. L'objectif poursuivi n'est pas le même, l'approche non plus. Les médiateurs du patrimoine vivant possèdent les compétences spécifiques pour mener à bien un tel travail.



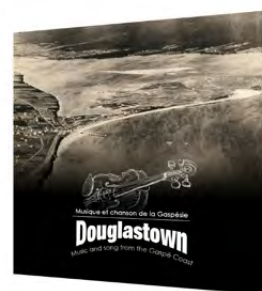
Ouafa Azam participe à un atelier de fléché dans le contexte du projet « D'un écran à l'autre ». Ce projet rassemble des personnes d'origines variées autour de la création d'une œuvre cinématographique. Le film *Tresser au présent*, réalisé dans ce contexte, propose une réflexion autour du thème des identités multiples.

Photo : Laurence Messier-Moreau – Funambules Médias

Le processus d'inventaire n'est pas une fin en soi ; il sert de levier pour déterminer les actions à entreprendre avec la participation des groupes concernés. De telles actions peuvent même avoir lieu durant le processus d'inventaire, selon la méthode choisie.

Les municipalités peuvent lancer ou soutenir d'autres actions de même type pour atteindre leurs objectifs sans nécessairement procéder à un inventaire classique : portrait sectoriel, rapport socioéconomique, étude de faisabilité, reportage vidéo, enquête ethnologique, site Web thématique, appel de projets, stratégie promotionnelle ciblée, identification légale (voir page 13), etc.

Les archives peuvent par ailleurs jouer un rôle dans le développement des pratiques du patrimoine vivant. Elles peuvent agir comme banque de contenus utiles pour les artistes, les artisans ou les citoyens qui désirent acquérir ou enrichir un répertoire ou une technique donnés.



Compilation sonore tirée de la numérisation et du catalogage de plus de 70 heures d'enregistrement de musiciens et de chanteurs de Douglastown en Gaspésie, avec livret explicatif.

Roger Brabant, sculpteur d'art populaire. Photo : Émilie Léger



Des chanteurs peuvent fouiller dans des fonds d'archives sonores pour y trouver des enregistrements de complaintes issues du répertoire traditionnel. Des citoyens peuvent chercher des documents qui illustrent des techniques détaillées pour fabriquer un four à pain, qui décrivent des recettes de cuisine et des plats typiques régionaux, qui répertorient des moyens de guérison anciens, etc.



Course en canot à glace
sur le fleuve Saint-Laurent.
Photo : Mike Hitelman

Ententes de développement culturel

Depuis près de 40 ans, le MCC conclut des ententes de développement culturel avec des municipalités et des MRC au Québec. Le MCC considère qu'elles sont les partenaires les plus aptes à déterminer les besoins de leurs résidents et à y répondre. À ce titre, elles sont désignées comme les premières instances responsables de la planification et du développement culturel sur leur territoire.

Le patrimoine culturel représente un axe majeur d'intervention pour les municipalités qui mettent en œuvre une entente de développement culturel (EDC). Une part importante des projets inscrits aux plans d'action municipaux est financée à même le Fonds du patrimoine culturel québécois depuis 2006. Le MCC incite les municipalités à intégrer des projets en patrimoine immatériel dans le plan d'action associé à leur EDC.

Dans le cadre d'une EDC avec une municipalité, le MCC a un intérêt particulier pour les projets :

- ➔ qui visent la transmission active d'un élément du patrimoine immatériel ou qui en favorisent la vitalité grâce à la pratique (ex. : ateliers participatifs);
- ➔ qui sont dirigés en tout ou en partie par des porteurs de tradition ou leurs représentants associatifs;
- ➔ qui contribuent à fournir de l'information utile à la connaissance et au développement des éléments du patrimoine vivant (étude ethnologique, inventaire, analyse socioéconomique, plan stratégique, etc.).

Par ailleurs, d'autres ministères et organismes gouvernementaux peuvent avoir des programmes d'aide financière auxquels sont admissibles les municipalités, leurs citoyens ou les organismes présents sur leur territoire.

Politiques culturelles ou politiques du patrimoine

Plusieurs municipalités ou MRC – qui représentent près de la moitié des citoyens du Québec – ont inclus le patrimoine immatériel dans une de leurs politiques. La présence de ce patrimoine dans une politique municipale, qu'il y figure sous cette appellation ou sous une autre, représente un levier potentiel pour le développement des pratiques culturelles transmises de génération en génération.

Ce geste concrétise la volonté de soutenir les acteurs de ces pratiques. Le succès de cet engagement se mesure aux retombées des actions de production, de diffusion, de formation, de documentation ou de loisir qui auront été effectuées.



Le groupe Farafikeb, qui crée à partir de traditions musicales du Québec et d'Afrique, a été soutenu par le Centre de valorisation du patrimoine vivant dans le cadre de l'entente de développement culturel entre la Ville de Québec et le ministère de la Culture et des Communications. Photo : Danielle Giguère

Statut légal : l'identification

Afin de favoriser la connaissance, la sauvegarde, la mise en valeur et la transmission des éléments du patrimoine immatériel, la *Loi sur le patrimoine culturel* accorde aux municipalités le pouvoir de leur attribuer un statut légal : l'identification. Un même élément culturel peut à la fois être identifié par une municipalité et être désigné par le ministre de la Culture et des Communications.

La désignation par le ministre et l'identification par une municipalité sont des gestes symboliques qui n'entraînent pas d'obligations légales, mais qui attestent l'importance d'un élément du patrimoine immatériel et son intérêt public. Lorsque la valeur patrimoniale d'une pratique ou d'un savoir-faire est officiellement reconnue, il convient d'agir pour en assurer la pérennité. Un plan d'action pour le développement de l'élément identifié permet de déterminer les meilleures interventions à faire en ce sens.

Patrimoine et religion

Une religion ou une pratique essentiellement religieuse ne peut faire l'objet d'une identification par une municipalité comme élément du patrimoine immatériel, en raison de l'obligation de neutralité de l'administration publique en matière de culte. Certains savoir-faire, connaissances, expressions, pratiques ou représentations actuels qui découlent de la pratique populaire d'une religion pourraient toutefois être considérés.

«La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, dans l'optique du développement durable, doit pouvoir s'appuyer sur des politiques publiques qui valorisent l'action culturelle.»

Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, UNESCO



Principales étapes d'une identification en vertu de la loi :

- 1 Le projet d'identification d'un élément du patrimoine immatériel est présenté au conseil municipal. Il peut s'agir d'une proposition d'un citoyen ou d'une initiative du conseil ou d'un élu.
- 2 Le conseil municipal adopte un avis de motion du règlement d'identification. Cet avis contient, entre autres, la description de l'élément visé et les motifs de l'identification.
- 3 Le conseil local du patrimoine tient une séance où toutes les personnes qui le souhaitent peuvent se faire entendre au sujet du projet d'identification. Cette séance est annoncée au préalable par un avis public.
- 4 Le conseil municipal prend l'avis du conseil local du patrimoine.
- 5 Le règlement d'identification peut être adopté trente jours après l'avis public et au plus tard cent vingt jours après l'avis de motion.
- 6 Le règlement est transmis au registraire du patrimoine culturel et l'élément identifié est inscrit au registre du patrimoine culturel.

Les porteurs de tradition ou leurs représentants doivent donner au préalable leur consentement libre et éclairé à toute mesure qui les concerne. Ils doivent aussi être les principaux bénéficiaires de ces mesures.

Vers une action municipale profitable

À travers la diversité de ses manifestations, par la parole et le geste, le patrimoine vivant insuffle une énergie contagieuse. Qu'ils apprennent à façonner les choses par eux-mêmes ou qu'ils admirent la créativité d'artistes et d'artisans traditionnels, les citoyens tirent profit d'une offre culturelle diversifiée. Les municipalités possèdent désormais des pistes d'intervention pour faire du patrimoine immatériel un important facteur de vitalité culturelle.

Organisations membres du Conseil québécois du patrimoine vivant

Les membres constituent la force vive du Conseil québécois du patrimoine vivant. Par leur action locale, régionale ou nationale, ils contribuent au développement des traditions vivantes d'ici et d'ailleurs.



conseil québécois du
patrimoine *vivant*





INSTITUT
Tshakapesh

AM TI DELAM
ENSEMBLE FOLKLORIQUE

Centre communautaire de
Douglastown

FESTIVAL
DU BOIS
FLOTTE

Festival de Sculptures
d'Art Populaire de Saint-Denis

FESTIVAL
La Virée

Arrimage
Une force de la culture
Coopération culturelle des Îles-de-la-Madeleine

LES COMPAGNONS
DE LA VOIE DU VALEUR DU PATRIMOINE VIVANT
DE TROIS-PISTOLES

SEIGNEURIE
des Aulnaies

MUSÉE
DE LA MÉMOIRE
VIVANTE
POUR LA CONTINUITÉ DE LA MÉMOIRE

LA PETITE CHAÎNE DE MANI
Canton de Saint-Pierre

MUSÉE MARITIME
DU QUÉBEC
Capitaine J.E. BERNIER

CARRÉFOUR
MONDIAL
Abordien
immobilier - digitale - conseils

RÉGION DE
MONTRÉAL

Carnaval de Québec



Compagnie de danse

LE RENDEZ-VOUS
DES SCULPTEURS
EN ART POPULAIRE
DU QUÉBEC

MIGRATIONS

réseau
ÉCONOMUSÉE
network

LES ARTS
ET LA VILLE

LES
AMIES
IMAGINAIRES

ès Trad
CENTRE DE VALORISATION
DU PATRIMOINE VIVANT

LA MAISON ROUTHIER
CENTRE D'ARTS
TEXTILES

RÉGION DE
QUÉBEC

Danse
traditionnelle
Québec

Maison natale de
LOUIS FRÉCHETTE

ENSEMBLE
FOLKLORIQUE
DE BLAINVILLE

Ensemble folklorique
Les Brins Diabliques

RESEAU
QUÉBEC
FOLKLORE

REGROUPEMENT
DU CONTE
AU QUÉBEC

LES TIREUX D'ROCHES

C M B
Centre Marius-Barbeau

Association québécoise
des
relieurs - artistes du livre

métiers
et
traditions

Fédération des producteurs
acéricoles du Québec

LES DANSEUX

FOLQUÉBEC
MUSIQUE FOLK DE CHEZ NOUS

SOCIÉTÉ
DU PATRIMOINE
D'EXPRESSION
DU QUÉBEC

LES ÉCLUSIERS

Les productions du
DiableVert
Les semeurs
de contes

Danse
Cadence

L'ÉTABLI

Pour en savoir plus

Conseil québécois du patrimoine vivant

- ➔ Les mesures de soutien au patrimoine immatériel (actes d'un colloque international)
- ➔ Collection « Les traditions culturelles du Québec en chiffres » (portraits sectoriels)
- ➔ La trousse astucieuse utile pour les ethno-archives (Lataupe.net)

Ministère de la Culture et des Communications

- ➔ À propos de la *Loi sur le patrimoine culturel* (brochure)
- ➔ Pour mieux connaître la *Loi sur le patrimoine culturel* (formation en ligne)
- ➔ Répertoire du patrimoine culturel québécois (site Web)

UNESCO – Section patrimoine culturel immatériel

- ➔ Kit de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (brochures et fiches d'information téléchargeables)

Mention de source
Photos des bulles :

- P. 2 Cédric Landry lors du Marathon du conte, 20 ans, 20 conteurs du Rendez-vous des grandes gueules de Trois-Pistoles. Photo : Michel Dompierre
- Brûler de la sauge, un rituel autochtone.
- P. 3 François Lavallée fait danser un gigoux de bois.
Photo : Gabrielle Rousseau
- Shan Robert et Shayne Papatie au Sentier des six saisons, Lac-Simon. Photo : Christophe Migeon
- P. 8 Tracteur tricoté, œuvre de Natacha Sansoz lors du festival Twist. Photo : Sébastien Lavallée
- P. 9 Des membres de l'équipe des blancs lors d'une joute d'improvisation chantée durant la Grande fête du chant traditionnel de Lanaudière. Photo : Simon Rodrigue - Centre du patrimoine vivant de Lanaudière
- P. 10 Le vanneur Stephan Jerome, artiste micmac de Gesgapegiag.
Photo : Estelle Marcoux - Festival La Virée
- Le tournage du documentaire *Matawinie, la rencontre des eaux* avec R. Lavoie, A. Gladu, P. Lavalette et Denis Beaudry, trappeur. Photo : Annie Tétreault
- P. 13 Le public vote lors de la Grande fête du chant traditionnel de Lanaudière. Photo : Simon Rodrigue - Centre du patrimoine vivant de Lanaudière

Couverture arrière :

Ateliers de feutrage lors du festival Twist. Photo : Sébastien Lavallée
Centre des textiles contemporains de Montréal. Photo : Frédéric Bouchard
Le forgeron Mathieu Colette. Photo : Jean-Christophe Boureau
Podorythmie. Photo : Guillaume Morin
Mushuau-nipi (Matimekoskosh). Photo : François Léger-Savard





Veillée de l'avant-veille au Club Soda.
Photo : Guillaume Morin



Conseil québécois du patrimoine vivant
310, boulevard Langelier, bureau 242
Québec (Québec) G1K 5N3 • 418 524-9090
info@patrimoinevivant.qc.ca • patrimoinevivant.qc.ca



Ministère de la Culture et des Communications
Direction générale du patrimoine et des immobilisations
225, Grande Allée Est, Québec (Québec) G1R 5G5
418 380-2352 • info@mcc.gouv.qc.ca • mcc.gouv.qc.ca